# Annexe 2 - Intervention Gilbert Doucet, maire de St Vaast

#### Fête de la Mer

Suite à l'intervention gouvernementale du 30 Mars, la décision de maintenir la Fête de la Mer sera prise aux alentours du 17/04.

### En fonction:

- De la capacité de relance de cette opération au 1/05
- Des problèmes de sécurité (vigipirate renforcée)
- De la jauge fixée à 5 000 personnes en plein air, si cette jauge n'est pas revue
- Des difficultés de respecter tous ces paramètres

Il sera difficile de prendre la responsabilité d'organiser cette manifestation

G. DOUCET reste optimiste et si cela s'avérait impossible la fête serait reportée le 17/07/2022

### **Fête Foraine**

En attente de directives

Les terrains envisagés de 4 000 m2, en première offre, route de Réville, près de la Bijude ne satisfont pas aux forains qui souhaitent une surface de 12 000 m2.

Dans une bande de 100m; le long du littoral, les terrains ne sont plus aménageables.

La société Pichon arrêtant l'exploitation de son entreprise, rue de la Tourelle, la municipalité rachète 6 000 m2 dont une partie est inutilisable car dans la bande des 100m et ne convient pas pour accueillir les forains.

Réunions en cours avec la Sous-préfète et l'agence Nord (de l'eau).

Il a également été fait état de la qualité de l'eau de mer. Les chiffres des analyses des prélèvements (non communiqués) ne seraient pas bons en Août, côté port, alors que les eaux de baignades à La Hougue sont excellentes.

Les forains s'installent sous l'égide de la SPL et non pas de la mairie qui considère que c'est à la Préfecture de diligenter.. Le réseau des eaux pluviales du terre-plein du port, occupé par les forains, après décantation, rejette à la mer via le bassin du port. Une première mesure consisterait en l'achat de bâches souples pour recueillir les effluents des forains. Solution qui ne peut être que transitoire. Le réseau d'assainissement est à revoir par la SPL avec pompe de relevage.

Concernant cette pollution G. DOUCET rappelle que tous les bateaux ne sont pas équipés de cuves à eaux noires, qu'il y a beaucoup plus de monde dans le Val de Saire au mois d'Août et que les forains ne doivent pas être les seuls incriminés. Véolia conseille de vider plus souvent les décanteurs (par exemple juste après le passage des forains).

La CAC et la Préfecture envisagent l'implantation de 3 zones d'accueil des gens du voyage sur le territoire. 2 zones de moyens passage et 1 zone de grand passage (>100 caravanes). Il n'y a pas de terrains possibles sur St Vaast.

G. DOUCET fait remarquer que les St Vaastais sont attachés à la fête foraine sur les quais et que les forains craignent, vols et infractions, sur leurs remorques et semi-remorques en cas de stationnement trop éloigné.

En conséquence il n'y aura pas d'alternative à court terme à l'occupation du terre-plein par les forains.

# Ecole de voile

Avec l'abandon du projet de Comptoir Touristique et Culturel, il est réclamé à la municipalité, par le Conseil Départemental, la sommes de 119 000€ pour avoir refusé son installation, au regard des sommes engagées. La responsabilité de l'architecte doit être engagée pour la réalisation de travaux par anticipation et avant acceptation du permis de construire et sans respect de l'article 11 du PLU. Il doit en être de même pour la Caserne 7 de l'ile de Tatihou transformée en hôtel et en chambre et qui va devenir un musée.

Pour l'école de voile la municipalité a acheté 5 bungalows dans un projet validé par les Bâtiments de France et la Fédération de Voile. Cela constituera une forme de village à proximité de « La Marina ». Cette installation a pris du retard pour cause de non conformité des moyens d'accès aux handicapés.

Un grand projet est en cours d'étude qui devrait voir le regroupement « école de voile et Marina » qui devrait voir le jour d'ici 2 à 3 ans. Pour ce projet, évalué à 1,4M€, sur le domaine de la SPL donc du Département, il faudra cependant attendre le renouvellement des Conseils Régionaux et Départementaux ainsi que la nomination du nouveau Président Départemental pour permettre de valider et d'engager le projet.

#### La Marina

Une restructuration du bâtiment est envisagée. L'actuel gérant passerait la main, le nouveau rachetant alors des parts de la SCI. Le département propose de faire des aménagements afin d'étendre la capacité du restaurant pour en améliorer la rentabilité. L'extension pourrait se faire côté Est. Les sanitaires étant désuets, la SPL en propose une refonte complète en y intégrant l'accès aux plaisanciers, école de voile, yacht club et Marina

### **Comité des Affaires Maritimes et Portuaires**

Ce comité s'est tenu sous l'égide de la municipalité jusqu'en 2015. Ce comité sera réactivé afin de réunir l'ensemble des acteurs du nautisme et permettre d'échanger sur tous les sujets. G. Doucet, administrateur au sein du CA de la SPL, pourra donc faire remonter auprès de la SPL, les infos et les besoins.

### **Dynamisme St Vaast**

- Plus de pas de porte et de maisons à vendre
- Une boutique de confection vestimentaire s'ouvrira fac au magasin irlandais
- Installation de la brasserie de la pointe de Saire à l'emplacement de l'ancien SuperU
- La ferme à l'entrée de St Vaast sera transformée en gites
- Construction d'un éphad de 97 lits et création d'un lotissement de 25 parcelles à l'ouest du Carrefour, derrière la salle de sports
- Création d'une « Cité jeunesse » avec 49 primo-accédants, hlm, maisons évolutives
- Mise en place d'un pôle santé avec médecin, ostéopathe. Les 2 médecins de St Vaast seront bientôt à la retraite d'ici 2 à 3 ans

### **Convention Mairie/Spl**

Le département a souhaité étendre le périmètre de gestion de la Spl au périmètre administratif de la zone portuaire. Ainsi les terrasses sont intégrées dans ce nouveau périmètre. Un accord est instauré entre la municipalité et la Spl où la municipalité aura toujours en charge les terrasses avec en contre partie l'entretien des espaces verts de la zone portuaire.

Il sera quand même demandé à la Spl de faire le nécessaire afin que les abords de quais soient régulièrement nettoyés (apparaux des pêcheurs) et que les poubelles défectueuses soient remplacées.

### **Tourisme**

L'Agglo de Cotentin a accepté de financer 2 étapes du Tour Voile pour un accueil sur les 2 ports, de St Vaast les 6 et 7 Juillet, de Diélette les 9 et 10 Juillet. G. Doucet a demandé que la Spl Tourisme s'associe à cette organisation sur le port de St Vaast.

La Marine Nationale et l'Amiral s'associeront au réseau Vauban afin d'optimiser le potentiel autour de la tour de la Hougue - Elargir l'autorisation d'occupation temporaire (AOT), étoffer les visites guidées, déplacer l'entrée principale.

Dans le cadre de la pandémie, suppression du Festival des Marins à la Hougue. Maintient des traversées de Tatihou avec jauge réduite et petits concerts itinérants.

## **Digues**

L'Agglo du Cotentin va récupérer la gestion des digues de la Hougue et de Réville. Sur l'insistance de la municipalité la sous-préfète a organisé, une étude des dangers, une simulation de la hauteur de la mer à l'horizon 2100 prenant en compte une côte 2100 en augmentation de +5.5m par rapport à la côte actuelle, une analyse de l'état des digues qui devront être en mesure de supporter cette hausse de niveau.

L'ASA a déjà réglé près de 80 000€ de travaux en 1 an pour combler les cavités présentes à la Bijude. Après une réduction de participation à cet organisme faite par l'ancienne municipalité, G. Doucet souhaite que les 5 municipalités reviennent à une participation plus conséquente (environ 15 000€)

### Piste cyclable Réville-St Vaast

La DDTM a demandé qu'une étude hydraulique soit faite sur l'ensemble du trajet. Dans l'attente du résultat de cette étude, il faudra certainement casser la partie déjà faite qui présentait un défaut de dévers.